

■ **BIOMEX 99**, à Neuchâtel, société coopérative, favoriser, par une action commune, les intérêts économiques de ses membres, etc. (FOSC du 08.12.1999, p. 8319). Prestations des associés: souscription d'au moins une part sociale de CHF 500 et paiement d'un droit d'entrée fixé par le conseil. Administration: 3 à 7 membres. Statuts modifiés le 22.10.2003. Gisiger Yves et Wavre Eric ne sont plus membres du conseil d'administration; leurs pouvoirs sont radiés. Mantegani Alain, de Gandria, à Corcelles-Cormondrèche, vice-président, Persoz Christophe, de Cressier (NE), à Neuchâtel, et Salvi Marco, d'Italie, à Dombresson, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.

Journal no 2815 du 18.11.2003  
(01274534 / CH-645.1.009.292-3)